



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain Hager, Président.

**Délégués titulaires :**

**Mesdames** AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

**Messieurs** BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

**Absents :** CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

**Suppléants :** M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES  
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain  
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe  
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

**101-2026-DM N°1 BUDGET PRINCIPAL**

M. le Président demande au Conseil de valider la décision modificative suivante pour le budget principal afin :

D'inscrire les crédits nécessaires en dépenses:

- pour l'annulation sur les exercices antérieurs du trop-perçu de subvention versée par l'Etat à l'emploi d'un conseiller numérique en 2022 ainsi que les annulations de titres dus à la cessation d'activité de l'ALSH Autignac(2021) et de l'EPIC(2020).

- pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de 2017 à 2022 sur les ALSH et la crèche en moindre partie.
- pour provisionner les créances douteuses

Ces nouveaux crédits seront compensés par une diminution des dépenses

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6541 Créances admises en NV		4 000.00		
D 673 Annul titres sur ex antérieurs		8 000.00		
D 6817 Provisions		500.00		
D 739212 Dotation solidarité	12 500.00			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 500.00</b>	<b>12 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 500.00</b>	<b>12 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**  
**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus à opérer sur le budget principal 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



**LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**